Le *Saintré* d'Antoine de la Sale : un texte disputé au roman

C'est en 1456 qu'Antoine de La Sale adresse à Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, le *Saintré*, qu'il qualifie dans son épître dédicatoire de « traité » et d'« histoire », et non de « roman »[1]. On connaît l'argument de cette œuvre : au temps de Jean le Bon, une cousine du roi, devenue veuve, rêve d'« en ce monde faire d'aucun josne chevalier ou escuyer ung renommé homme » (p. 27). Elle jette son dévolu sur un jeune page du roi, originaire de Touraine et âgé de treize ans, Jean de Saintré. L'intrigue commence dans une atmosphère trouble. Devant un auditoire composé des dames de sa suite, la jeune veuve questionne l'adolescent sur ses amours supposées. De la sorte, tout en se renseignant et en donnant le change à son entourage, elle l'humilie pour le dominer totalement, « penssant que se elle povoit par bonne façon en son service l'acquerir, que elle le mectroit bien a son ploy et le feroit tel que elle vouldroit » (p. 36).

Demeurée seule avec lui, elle s'efforce d'éveiller chez Saintré à la fois l'ambition et le désir de servir une Dame, au cours d'un long monologue où le culte de la femme aimée s'associe à l'éloge des valeurs chevaleresques et à l'enseignement religieux. Finalement, elle lui propose sans ambages de devenir la Dame de ses pensées ; le jeune garçon ne peut qu'accepter. Le discours pédagogique reprend, puis la jeune femme remet à Saintré une bourse contenant douze écus, pour qu'il puisse se vêtir élégamment. Trois ans passent. Lorsque le jeune homme atteint sa sei-

1 — Nous nous référons à l'édition suivante : *Antoine de La Sale : Saintré, publié par Mario Eusebi*, Paris, Champion, tomes 1 (1993) et 2 (1994) (« Les classiques français du Moyen Âge », 114 et 115).

zième année, son amie juge qu'il doit sortir de sa condition de page ; elle intervient auprès de la reine, de telle sorte que son protégé devient écuyer tranchant du roi. Quelques années plus tard, elle estime qu'il est temps pour Saintré, qui a autour de vingt ans, de faire ses premières armes. À l'issue d'un banquet, il fait donc vœu de porter un riche bracelet aux devises de sa dame jusqu'à ce que, dans un délai d'un an, un chevalier ou un écuyer « de nom et d'armes sans reproche » ait relevé son défi. Malgré son jeune âge, Saintré sort vainqueur d'un combat contre un chevalier expérimenté, Enguerrand de Cervillon. Devenu chambellan du roi, il triomphe plus tard d'un baron polonais, le seigneur de Loissellench. Les succès et les honneurs lui échoient, à telle enseigne que lorsque s'organise un certain « voyage de Prusse », c'est-à-dire une croisade dirigée vers l'Europe orientale, il en est tout naturellement le chef. Ici encore, c'est un triomphe : Saintré, fait tout récemment chevalier par le roi de Bohême, tue de sa main le chef des infidèles. Mais les choses se gâtent quinze mois plus tard : de sa propre initiative, sans en avoir référé à sa Dame – ni au roi – Saintré organise une « emprise » avec neuf compagnons, chevaliers ou écuyers. Cela implique une absence de trois ans, qui sera fatale à l'amour que la Dame lui porte. Celle-ci, retirée dans ses terres, fait la connaissance de l'abbé d'un monastère voisin, qui devient son amant. À son retour, Saintré est éconduit et humilié, mais il se venge cruellement de son rival et de l'infidèle. Plus tard, au terme d'une vie exceptionnelle, il sera reconnu comme le plus vaillant chevalier de son temps.

Faut-il considérer *Saintré* comme un ouvrage historique ou comme un roman ? Pour l'auteur, la question ne semble pas se poser. Il va de soi que notre typologie des genres n'est pas celle de son temps. Le mot *roman* n'apparaît nulle part dans son texte. En revanche, le mot *histoire* se trouve déjà cinq fois dans l'épître dédicatoire : l'auteur promet à Jean d'Anjou quatre « traités » : le premier sera « l'*ystoire* de madicte dame des Belles Cousines et de Saintré » (p. 20), le second parlera de messire Flouridan et de damoiselle Elvyde « desquelz le livre, dont l'*ystoire* est translatee de lattin en françoiz, ne les nomme point, fors que l'*istoire*, ainssy que de mot a mot s'enssieut. » (p. 19). La « troizieme *hystoire* sera une addicion que j'ay traicte des Croniques de Flandres, qui est tres belle chose a veoir. » A sa mort, Saintré « fut tenu des chevaliers le plus vaillant, ainssy que d'une partie de ses fais cy apprés l'*istoire* fera mention » (p. 21)[2].

2 — À la fin du texte, l'auteur parle (p. 452) de « l'autre *ystoire* de Paris et de Vienne », à laquelle il a déjà fait allusion dans sa dédicace (p. 19 : « le deuxième livre traitera des tres loyalles amours de Mademoiselle Vyenne d'Allençon et de Paris de Roussillon »).

Pour nous, le problème est plus ardu. Faut-il envisager le thème du colloque en fonction de la distinction établie entre l'histoire et le roman dans la culture moderne (spécialement au XIX^e^ et au XX^e^ siècle) ou d'après le sens des mots *histoire* et *roman* à la fin du Moyen Âge ? En d'autres termes, traiterons-nous d'un problème de genres (qui pourrait à la rigueur se passer d'une perspective historique) ou d'une question de sémantique diachronique concernant les deux vocables ? Au-delà des mots, et d'un point de vue littéraire, faut-il situer *Saintré* par rapport à l'amont, au développement de la littérature en langue vulgaire ou par rapport à l'aval, spécialement au roman du XIX^e^ siècle ?

Nous avons relevé plus haut cinq occurrences du mot *histoire* dans l'épître dédicatoire ; on en trouve d'autres dans le corps du récit. Peut-on définir son sens, ou du moins tenter d'appréhender une valeur commune à tous les emplois ? Henri Bergson écrivait, à propos des diverses significations du mot *intuition* :

> Parcourez la liste des sens du mot *eidos* dans l'*Index Aristotelicus* : vous verrez combien ils diffèrent. Si l'on en considère deux qui soient suffisamment éloignés l'un de l'autre, ils paraîtront presque s'exclure. Ils ne s'excluent pas, parce que la chaîne des sens intermédiaires les relie entre eux. (H. Bergson, *La pensée et le mouvant*, Paris, Quadrige/PUF, 4^e^ éd., 1993, p. 30)

Cette remarque incite à ne pas oublier les limites de la sémantique analytique, voire à renoncer à définir en termes conceptuels le noyau autour duquel s'organiserait la nébuleuse des sens du terme *histoire*. En revanche, les différents emplois relevés nous semblent impliquer, selon un dosage variable, une référence implicite au récit (spécialement au discours écrit) et aux faits qui constituent le contenu de celui-ci, et qui sont évidemment présentés comme lui préexistant[3]. De nos jours, le mot *histoire* désigne à la fois (entre autres choses) un ensemble de faits considérés dans leur existence « objective » et l'étude de ces faits, débouchant sur un acte d'écriture. Mais en dépit des différences de mentalité qui nous séparent de l'époque d'Antoine de La Sale, et de manière presque paradoxale, on est frappé par la permanence d'un rapport constant : la subordination de l'écriture aux faits, qui revêtent une importance majeure. Nous parlons de paradoxe parce que la réa-

3 — L'accent semble plutôt mis sur la succession des faits « objectifs » dans les occurrences des pp. 26 (« Et cy donray fin a ces exemples, pour revenir a l'*istoire* de Madame et du petit Saintré. ») et 371 (« des autres bonnes chieres de vins (...) j'en laisse, pour venir à l'*istoire*, le parler. »). Le mot *histoire* est aussi placé dans la bouche de Saintré, qui désigne ainsi la « nouvelle » censée venir de loin, et qui n'est en réalité que sa propre aventure (pp. 443, 447) ; cf. pp. 446, 448.

lité des événements fait l'objet, à l'époque moderne, d'une exigence infiniment plus grande qu'au XV^e siècle ; reste que l'écriture des « histoires » dont parle Antoine de La Sale est évidemment inconcevable sans les faits. De son époque à la nôtre, l'exigence a seulement changé de fondement et de nature : de nos jours l'historien doit avant tout s'assurer de la réalité des faits ; on pourrait dire qu'au temps d'Antoine de La Sale il importe relativement peu de savoir si les faits sont réels ou imaginés ; mais il faut que l'auteur se réfère à une source dont l'existence l'autorise en quelque sorte à écrire.

Le mot *roman* est associé de nos jours à la liberté accordée à l'imagination de l'écrivain ; au Moyen Âge, il est lié à l'utilisation de la langue vulgaire, dont l'emploi est inséparable de l'élaboration d'œuvres littéraires d'un caractère nouveau.

Si l'on tente de se placer à la fois dans les deux perspectives – celle du XV^e siècle et celle de notre temps, celle des mots et celle des genres – on peut formuler de la manière suivante le problème posé au sujet de l'œuvre d'Antoine de La Sale : *pour son auteur,* Saintré *était une « histoire » ; pour nous, est-ce un roman ?*

Pourtant, un autre ordre de faits est susceptible de faire passer provisoirement au second plan cette question. Nous pensons à l'importance des développements qui, dans Saintré, semblent priver le texte d'une partie de son caractère narratif, et donc s'éloigner à la fois des exigences du roman et de celles de l'histoire. Rappelons à ce sujet les critiques formulées par le comte de Tressan, qui vers 1780 réécrivit en quelque sorte *Saintré* en supprimant des passages qui lui paraissaient inutiles et en insistant sur « l'âme de l'ancien Roman » qu'il tentait d'« extraire »[4] :

> puissé-je lui conserver les graces naturelles ! Je suis bien loin d'espérer de les rendre plus agréables qu'elles ne le sont pour ceux qui connaissent ce Roman ; je travaille seulement à le débarrasser des ronces longues et multipliées où le faux goût du temps, et l'érudition la plus triviale, la plus étrange et la plus assommante, les enveloppent (p. 194).

Quels sont les développements que le comte de Tressan juge inutiles et ennuyeux, et qu'il compare à des ronces envahissantes ?

4 — Nous avons utilisé l'édition suivante : *Corps d'extraits de romans de chevalerie,* Paris, Pissot, 1782. *Le Petit Jehan de Saintré* se trouve dans le tome 3, pp. 190-345. En ce qui concerne le sens des mots *extrait* et *extraire,* notons l'affirmation du comte de Tressan : « le genre naïf (...) est l'âme de l'ancien Roman que je vais essayer d'extraire » (*o.c.*, p. 194), et les indications du Dictionnaire « de Trévoux » (éd. 1743, *s.v. extraire*) : « *Extraire* se dit figurément en Morale, de la substance, de l'abrégé qu'on tire de tout ce qu'il y a de bon dans un livre ».

D'abord une longue digression qui se développe à partir du fait que la jeune Dame des Belles cousines, devenue veuve, ne souhaitait pas se remarier ; le comte de Tressan l'écarte sans regrets :

> Nous ne suivrons point l'Auteur dans la très-longue énumération qu'il fait des motifs qui peuvent porter une jeune et charmante veuve à ne pas se remarier. Il cite doctement, à cette occasion, les Apôtres, Caton le Censeur, saint Jérôme, Virgile, et grand nombre d'Auteurs dont il accumule les passages. (p. 200)

Voilà pour l'érudition « assommante ». Un passage beaucoup plus long est également écarté : c'est le discours édifiant et moralisateur que la Dame inflige au jeune homme, pour prôner à la fois les valeurs de l'amour chevaleresque et celles de la morale chrétienne :

> Nous craindrions d'ennuyer le lecteur bien plus que nous n'espérerions l'édifier, si nous rapportions les quarante à cinquante pages que l'auteur emploie à rendre compte des doctes leçons que la dame des belles Cousines donne à son jeune amant. (p. 224)

On notera en revanche qu'une énumération trouve grâce aux yeux de l'aristocrate voltairien : c'est celle des seigneurs qui sont censés avoir participé, sous la direction de Saintré, au « voyage de Prusse » :

> Ici, l'Auteur fait une très longue énumération des seigneurs et des bannières qui se rassemblèrent dans les plaines de la Brie. L'on y trouve le nom de plusieurs grandes familles éteintes : mais on sent une satisfaction intérieure en y retrouvant les noms aimés et respectés par l'ancienne noblesse Françoise, des Montmorency, des La Trémouille (...). (p. 273)

Nous pensons, quant à nous, que le caractère narratif d'un texte ne constitue pas un absolu, et qu'il est susceptible de comporter des degrés. Quant au choix des critères de narrativité, il pose un problème difficile. Certes, peut être considéré comme narratif tout discours qui raconte une succession d'événements entre lesquels est supposé exister un rapport, en particulier un rapport de causalité. Mais qu'il s'agisse d'histoire ou de roman, le récit ne saurait se réduire à l'intrigue, dont la formulation est nécessairement arbitraire ; plus généralement, la définition du fait, de l'événement, est également discutable : on ne saurait reprocher à Antoine de La Sale de noter des détails relatifs au cérémonial, de donner presque autant d'importance, en matière de combat chevaleresque, aux paroles échangées entre un héraut d'armes et un seigneur qu'au

récit des coups portés durant le combat. Ce qui est en cause, au-delà du choix d'écriture, c'est la conception du fait, et la notion même de contenu d'une œuvre littéraire : cette notion varie suivant que l'on s'assigne pour objet d'étude l'idéologie, les événements, les réalisations textuelles...

Entreprendrons-nous, pour faire apparaître les passages considérés comme non narratifs, de comparer le temps réel de la lecture du texte et le temps fictionnel qui est celui des faits exposés ? Certes, un long développement du texte peut correspondre à un fragment relativement bref du temps supposé vécu par les personnages, voire être indépendant de cette durée. Dans ce dernier cas, on peut penser que l'intention de l'auteur n'était pas – ou pas seulement – de raconter. Par exemple, lorsque l'auteur montre Saintré partant pour le combat chevaleresque, l'élément descriptif provoque un ralentissement de ce que nous sentons comme le rythme dramatique du texte, parce que selon nos conceptions modernes le récit est dominé par une intrigue définie en termes d'action :

> Et apres ces trompettes venoit il, vestu de sa devise comme ses paiges, les manches toutes de orphaverie branlans, et sur son chief un semblable chappel de plumes, sur le tres bel coursier que monseigneur d'Anjou lui avoit a son partement fait presenter (...) (p. 162)

En revanche une période très longue de la vie des personnages peut être évoquée dans le texte en quelques lignes, correspondant à un temps de lecture restreint ; c'est ainsi qu'est résumée la vie de Jean de Saintré, après la fin de son aventure amoureuse :

> Et cy donrray fin au livre de ce tres vaillant chevalier que, oultre les armes que j'ay dictes, fust en maintes aultres battailles par mer et par terre et fist corps a corps maintes aultres armes, et voyaga tres longuement, que seroit tres longue chose a voulloir tout reciter (p. 450)

On peut dire que le temps réel de la lecture procède, suivant les cas, d'un ralentissement ou d'une accélération du temps de la fiction (à condition de ne pas perdre de vue qu'on donne ainsi une réalité paradoxale à celui-ci, comme s'il constituait une donnée première). Mais peut-on trouver là un critère de narrativité ? Considérons le *tempo* des longs monologues si décriés que la Dame oblige le jeune garçon à écouter. L'un, qui occupe plus de vingt pages dans l'édition de Mario Eusebi, veut prouver que le « vrai amoureux » peut et doit éviter les péchés, et sauver ainsi son âme et son corps. Après l'acte

d'allégeance du jeune garçon, la dame commence un autre monologue, rythmé par la formule « je veux et je vous commande », qui couvre dix-sept pages, et à l'issue duquel elle obtient du jeune garçon un nouvel engagement d'obéissance. Or rien ne permet de conclure au caractère non narratif de ces développements : d'une part, le rythme supposé de la parole de la Dame est vraisemblablement plus lent que celui de notre lecture, de telle sorte que le temps réel du lecteur correspond à une « accélération » du temps fictionnel. D'autre part les monologues de la Dame constituent des actes, qui s'intègrent d'autant mieux à l'intrigue que ces développements font partie d'une stratégie de conquête.

Mais l'analyse de leur contenu fait apparaître un fait essentiel : certains fragments semblent révéler les préoccupations propres de l'auteur, plus que celles de son personnage. Tel est le cas d'un développement inattendu sur les gages de bataille, c'est-à-dire sur les duels judiciaires (pp. 59-62), au cours duquel la Dame fait preuve d'une érudition un peu surprenante sur ce sujet. Nous sommes très près de ce que Michael Riffaterre appelait « anomalies intratextuelles », et dont il pensait qu'elles « indiquent la présence latente, implicite, d'un corps étranger, qui est l'intertexte »[5].

De fait, on retrouve une partie du texte dans une autre œuvre d'Antoine de La Sale, *La salade*, qui n'a rien d'un récit, et où ce problème de droit féodal est parfaitement à sa place (p. 209)[6] ; en outre, ce fragment se présente dans *La salade* comme la citation quasi-textuelle d'un édit bien connu dû au roi de France Philippe le Bel, et daté de 1306[7]. De manière analogue, le long excursus sur les veuves romaines, également critiqué par le comte de Tressan, est dans une large mesure étranger à l'intrigue ; mais on le retrouve, presque identique, dans *La sale*, autre ouvrage du même auteur (pp. 138-140). Bien plus, ce développement aurait été emprunté à Simon de Hesdin[8]. En tout état de cause, *La sale* apparaît dans une large mesure comme une compilation nourrie d'auteurs romains, en particulier de Valère Maxime.

5 — *Intertextualités médiévales*, n°41 de *Littérature*, fév. 1981, p. 5.

6 — En ce qui concerne *La salade* et *La sale*, nous nous référons à l'édition suivante : Antoine de La Sale : *Œuvres complètes*, éd. crit. par Fernand Desonay, Paris, Droz, 2 tomes, 1935 et 1941, « Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège », fasc. 68 et 92.

7 — On trouve ce texte en particulier chez Du Cange (*Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Niort, Favre, t. 3, 1884, pp. 209 *sq.*). La citation presque littérale de textes officiels intégrés étroitement à la prose de l'auteur se trouve par exemple dans la *Chronique* du Messin Philippe de Vigneulles (1471-1528). Cf. *Renaissance européenne et phénomènes religieux 1450-1650*, Montbrison, Association du Centre culturel, 1991, p. 290.

8 — Voir l'article de Marcel Lecourt : « Une source d'Antoine de La Sale, Simon de Hesdin », *Romania*, t. 76, 1955, pp. 39-83 et 183-211.

Le terme de *compilation* nous amène à poser des problèmes relatifs à l'attitude d'écrivain d'Antoine de La Sale. Il ne suffit pas d'opposer, dans une perspective moderne, voire scolaire, littérature narrative et littérature didactique. Il n'est nullement prouvé que ces développements qui nous paraissent étrangers à la progression narrative répondent à un souci didactique de l'auteur. En revanche, au point de vue de la confection du texte, on constate, non seulement qu'Antoine de La Sale utilise, dans *La sale* et dans *La salade*, le contenu, voire la textualité d'écrits antérieurs, mais encore qu'il n'hésite pas non plus à se citer lui-même, c'est-à-dire à réutiliser « en bloc » tel de ses développements antérieurs[9].

Le problème qui se pose est évidemment celui de l'intégration de ces développements, dans la mesure où l'on attache de l'importance à l'unité de l'œuvre, à l'homogénéité de son écriture, à une organisation conçue comme optimale du système des valeurs signifiantes. Il est assez vain de se demander si Antoine de La Sale n'a pas su, ou pas voulu se soumettre à ces exigences : la prudence s'impose lorsque nous attribuons à des hommes du passé des intentions et des attitudes qui s'inscrivent dans nos cadres de pensée actuels. Mais à la question : *l'ouvrage dont nous parlons est-il un roman ou une œuvre historique ?* on serait tenté de répondre qu'il n'appartient entièrement à aucun de ces deux genres (tels que nous les concevons), parce qu'une partie du texte (considéré dans sa matérialité) n'est pas directement dictée par les besoins de la narration. Autrement dit, Antoine de La Sale ne fait pas que raconter, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il veuille enseigner.

Reste qu'il présente son œuvre comme une « histoire », c'est-à-dire comme un récit nourri de faits. Sans oublier l'hypothèque que font peser sur le texte ses dimensions non narratives, nous pouvons maintenant nous interroger sur la nature du récit, en donnant aux mots *roman* et *histoire* leur sens moderne.

De manière apparemment paradoxale, le comte de Tressan parlait au sujet de *Saintré* d'« anachronisme », tout en louant la valeur documentaire de l'œuvre et ce que nous appellerions son « réalisme ». Selon lui, l'action (et même l'écriture du texte) se situerait plutôt sous Charles VI que sous Jean le Bon ; mais il ne s'agit pas là d'un reproche majeur :

> ce Roman est le plus estimable de ceux du quatorzième et du quinzième siècles, non seulement par sa charmante et piquante naïveté, mais aussi par sa liaison intime avec l'histoire contemporaine,

9 — On admet généralement que *Saintré* est postérieur aux deux autres ouvrages dont nous venons de parler.

> par le tableau qu'il nous présente des mœurs, des parures et des usages de la cour de ce temps (...) En un mot, le Roman du petit Jehan de Saintré nous paraît être le Roman le plus instructif, le plus national que nous ayions. (pp. 194-195)

Cet aspect documentaire de l'œuvre d'Antoine de La Sale nous rapproche effectivement du domaine de l'histoire. Et le comte de Tressan a raison lorsqu'il fait remarquer que le fantastique en est absent, ce qui ne va pas de soi dans un roman médiéval :

> un Roman où tout paraît vrai ou vraisemblable, où la féerie ni le merveilleux ne sont employés, où tout est relatif à l'histoire et conforme à l'usage du temps. (p. 250)

Il est toutefois permis de placer dans d'autres perspectives les rapports entre le roman et l'histoire. Une différence fondamentale procède de la réalité des faits : dans le domaine de l'histoire, ceux-ci existent avant le travail de l'historien, et indépendamment de lui ; en revanche, le texte du roman, fruit de l'imagination, constitue la seule réalité en face d'événements qui appartiennent à la fiction. Mais cette distinction est de caractère théorique ; elle peut fonder l'attitude du critique à l'égard de l'événement mentionné ; mais elle suppose une distinction des genres, voire une éthique et une déontologie qui n'existent pas à l'époque de La Sale sous leur forme moderne.

Si l'on adopte les critères modernes, il est facile d'attribuer au roman une médiocre valeur historique. On sait qu'au moins un Jean de Saintré a effectivement existé[10]. Mais le récit est probablement bien éloigné de la vérité, voire de la vraisemblance. Bonne de Luxembourg, présentée comme la reine, mourut en 1349, alors que son époux ne devait accéder au trône qu'en 1350 ; l'inscription funéraire de Saintré, citée par l'auteur, fait du chevalier le chambellan du duc d'Anjou, et non du roi de France comme dans le récit. Des éditeurs modernes de *Saintré* ont parlé avec juste raison d'« un cadre mi-historique, mi-romancé, réaliste dans le détail mais idéalisé dans l'ensemble, où des invraisemblances criantes (...) voisinent avec des scènes charmantes prises sur le vif dans la vie de cour contemporaine »[11]. Mais des aspects essentiels de la destinée

10 — « Le nom de Jean de Saintré, autour duquel Antoine de La Sale a construit son roman historique ou, si l'on préfère, sa biographie romancée, renvoie à un personnage authentique dont la vie, dans ses grandes lignes, est assez bien connue. Pourtant l'auteur brouille la chronologie (...) » (Denis Lalande, *Romania*, t. 111, 1990, p. 481). Le *Grand armorial de France* (Paris, Société du Grand Armorial de France, t. 6, 1949, p. 149) décrit les armes d'une maison de Saintré présente en Anjou et en Touraine.

11 — Antoine de La Sale : *Jehan de Saintré*, éd. par J. Misrahi et Ch. A. Knudson, Genève, Droz, 1967, « Textes littéraires français », 117, p. XVI.

de Saintré relèvent très certainement de la fiction : nous pensons à sa carrière au service direct du roi, et naturellement à ses rapports avec la Dame des belles cousines.

Mais qui a inventé cette intrigue romanesque ? Nous l'ignorons. Et, ce qui est beaucoup plus important, Antoine de La Sale ne donne aucune indication précise relative à ses sources réelles ou supposées[12]. Tout au plus peut-on voir des allusions peut-être factices à un récit antérieur dans les emplois des pp. 22 (« mais de son nom et seignorie l'*ystoire* s'en taist, a cause de ce que aprés pourrez veoir »), 176 (« Et du surplus, pour abregier, le *histoire* se taist, pour venir au fait. ») et 363 (« Or nous fault il icy laissier le nom du païs (...) car le *histoire* s'en taist et, pour aucunes causes et choses qui après vendront, n'en veult plus avant parler »). Nous parlons d'allusions peut-être factices, parce que l'auteur n'hésite pas à laisser entendre qu'il dispose dans l'élaboration de son discours d'une liberté réelle, dont seules les limites nous sont inconnues : « mais fainderay que son principal hostel fust a une lieue d'une bonne cité, et a une aultre lieue de son hostel fust une abbeye » (p. 363).

Compte tenu des principes qui régissent encore l'acte narratif en cette fin du Moyen Âge, le fait que l'auteur de *Saintré* ait ou non imaginé l'intrigue romanesque a moins d'importance que l'absence d'indication d'une source qui permettrait à l'auteur de se retrancher derrière l'autorité d'un prédécesseur. Quels que soient les motifs de cette absence, celle-ci donne à la réception du texte (voire à son écriture, à sa littéralité objective) un caractère particulier. En s'abstenant d'indiquer les sources de l'« histoire », Antoine de La Sale se prive d'une autorité qui pourrait à la fois justifier sa parole et rendre crédible son récit. Dans ces conditions, la référence à des faits connus de tous peut-elle fonder la vraisemblance du récit en fournissant à celui-ci des points d'ancrage, assumer ce qu'on a appelé « fonction authentifiante » ?

Les faits historiques, nous l'avons dit, ne sont pas absents du texte. Mais combien, parmi eux, peuvent servir de point de repère au lecteur, en ce qui concerne la chronologie ou la vraisemblance du récit ? La croisade elle-même ne peut guère être située avec précision, ni dans le temps, ni dans l'espace. Les combats chevaleresques livrés par Saintré ne se rattachent à aucun événement his-

12 — Nous avons dit plus haut qu'il en va autrement en ce qui concerne les trois autres « traités » dont il est question dans l'épître dédicatoire : l'un est traduit du latin, l'autre est tiré des chroniques de Flandre, le dernier raconte une *histoire* que l'auteur a lue ou du moins dont il a entendu parler. C'est nous qui soulignons le mot *histoire* ici et dans nos notes 2 et 3.

torique. Et il va de soi que les épisodes liés au petit monde de l'abbaye n'ont aucune attache avec des faits précis de l'histoire réelle.

En l'absence de références à une source antérieure aussi bien qu'à une trame historique suffisamment précise, la crédibilité du récit ne peut guère reposer que sur l'autorité de l'écrivain. Nous ne pensons pas d'abord à l'exactitude des faits rapportés (encore que la référence à une source ait eu aussi pour résultat de convaincre les lecteurs de la véracité des faits). Le fait majeur est que l'écriture doive et puisse désormais se passer de l'appel aux autorités (fût-il rhétorique), parce que le vrai problème est moins la croyance à l'exactitude des faits rapportés que la justification de la parole de l'écrivain. L'appel aux « autorités » impliquait d'abord que l'auteur n'avait pas d'autre tâche que de présenter un contenu élaboré par d'autres. Sans jouer sur les mots, nous dirons que ce qui est en cause, c'est l'autorité de l'auteur, c'est-à-dire le pouvoir d'être cru, mais d'abord d'être écouté.

À partir du moment où l'auteur s'arroge ce pouvoir, la croyance du lecteur ne peut plus reposer que sur la parole de l'écrivain, c'est-à-dire sur la cohérence (et la cohésion) de son récit, sur la vraisemblance, sur le fait que l'auteur apparaît comme un narrateur omniscient. Ce qui est en jeu, c'est à la fois l'autonomie de l'œuvre littéraire, le statut de l'écrivain, et un modèle d'écriture associé à une certaine conception du monde et des événements qui peuvent s'y dérouler. Nous inclinons à penser que c'est le roman qui, à l'époque moderne, a permis à ce type de discours sa pleine réalisation[13]. Par voie de conséquence, et aussi à cause de l'ampleur de l'œuvre, nous situerions la « postérité » littéraire de *Saintré* du côté du roman, et non des formes narratives courtes, sinon mineures[14].

Il suit de tout ce qui précède que lorsque nous parlons de « type de discours », nous avons en tête, plus encore que des caractères formels qui peuvent ressortir à la stylistique, une espèce particulière de justification de l'acte de parole, dont ces caractères formels sont finalement dépendants[15]. Or les fondements nouveaux sur

13 — Pour nous, cette notion de « type de discours » ne se réduit pas pour autant à la définition du roman comme genre littéraire. A propos d'un ouvrage qui à ses yeux n'était pas d'abord « un livre d'art », Louis Aragon est allé jusqu'à définir le roman comme un langage : « Ceci est un roman, c'est-à-dire un langage imaginé pour expliquer, croirait-on, l'activité singulière à quoi s'adonne un peintre ou un sculpteur, (...) dont l'art est précisément ce qui échappe aux explications de texte. » (*Henri Matisse, roman*, Paris, Quarto Gallimard, 1998, pp. 31-32). Ce « langage » n'est peut-être pas très éloigné de ce que nous appelons « type de discours ».

14 — Pour sa part, Daniel Poirion situait *Saintré* « au carrefour d'une évolution allant soit vers Rabelais soit vers Marguerite de Navarre » (*Intertextualités médiévales*, p. 111).

15 — Antoine de La Sale nous a déjà fourni l'occasion d'aborder des questions en rapport avec l'écriture romanesque moderne : « Antoine de La Sale et le texte » (*Actes du*

lesquels repose la parole du romancier moderne impliquent une contrepartie : l'auteur doit renoncer à dire ce qui ne contribue pas à créer l'illusion d'un certain rapport entre l'écrivain et son lecteur. Dans *Saintré*, Antoine de La Sale est loin de se soumettre totalement à cette ascèse[16]. Peut-être est-il, à d'autres égards, plus éloigné encore des historiens modernes. Mais pour nous la tension essentielle n'oppose pas l'histoire et le roman ; elle se situe en quelque sorte en amont. Sans être totalement prisonnier des faits réels ou légués par la tradition, Antoine de La Sale porte le poids de sa propre culture, de ce qu'il a écrit auparavant, de la matérialité des textes antérieurs, du prestige du déjà dit. Avec lui, l'imagination créatrice (sans parler de la science positive) n'a pas encore tous les droits. On n'oubliera pas que le statut moderne du romancier apparaît comme l'aboutissement de l'émancipation progressive de l'écrivain[17], et l'on sait que ce processus est inséparable de l'emploi du parler « roman ». Mais à cette émancipation répond une exigence « professionnelle » qui impose à l'écrivain des sacrifices, et d'abord des silences[18].

Pierre DEMAROLLE
Université Nancy 2

2e Colloque International sur la Littérature en Moyen Français (Milan, 8-10 mai 2000), L'Analisi linguistica e letteraria, 8, 2000, 1-2, pp. 343-353) ; « Aspects historiques de la référence discursive : le discours-illusion », *Référence discursive dans les langues romanes et slaves, Actes du Colloque international de Linguistique textuelle (Lublin, 24-30 septembre 2000)*, Lublin, Wydawnictwo Uniwersytetu Marii Curie-Skłodowskiej, 2002, pp. 47-55. On sait que la *Revue des Langues romanes* a consacré un volume (t. 105, 2001, 2) à « *Saintré* d'Antoine de la Sale : entre tradition et modernité ».

16 — Roger Dubuis écrit dans l'introduction de sa traduction de *Saintré* (Paris, Champion, 1995), p. 35 : « La Sale a choisi une troisième voie, celle qui consiste à se préoccuper avant tout, fut-ce au détriment du reste, de ce qui intéresse l'auteur lui-même. »

17 — Tzvetan Todorov a écrit (*Littérature et réalité*, Seuil, 1982, p. 8) : « Le réalisme est donc coextensif et, on peut l'ajouter sans risque, consonant au monde occidental moderne et à ses sociétés capitalistes. » Cela nous paraît pouvoir s'appliquer aussi au roman.

18 — En ce qui concerne les énumérations qui nous paraissent fastidieuses (ainsi que des développements tels que l'« inssident » concernant Gallias de Mantua, pp. 284-285), nous ne les situons pas dans la perspective de ce que R. Barthes a appelé à juste titre l'« effet de réel » (*Littérature et réalité*, pp. 81-90). Sous réserve de vérification, nous pensons qu'elles correspondent à une information généralement exacte, et à un besoin d'expression qui dépasse l'exigence de vraisemblance qui est celle du lecteur moderne.